

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 16 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze, le seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le douze mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Guy LEPAGE.

Etaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Sophie DROZDOWIEZ, Mme Claude DRUMEL, M. Robert GALMOT, M. Michel BELDJOUDI, Mme Françoise MORETTE, Mme Claudine CHATELAIN, M. Jean-Paul GRASMUCK, M. Bernard NOLEVAUX, Mme Myriam HIBLOT, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT, Mme Christelle CAHART, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Anne MANDRA, Mme Noémie MAYET.

Secrétaire élue : Mme François MORETTE.

.....
Le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil, en date du 11 avril 2014, a été adopté à l'unanimité des membres présents.
.....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :

DÉLIBÉRATION n° 1 : STATUTS DE LA FDEA

La dissolution des syndicats d'électrification est intervenue à la date du 31 décembre 2013 et a entraîné l'entrée des communes concernées au sein de la Fédération Départementale des Energies des Ardennes ; cette adhésion des nouvelles communes nécessite l'approbation des nouveaux statuts approuvés lors de la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue le 13 mars 2014.

Vu la nécessité de modifier les statuts de la nouvelle entité créée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE d'approuver les nouveaux statuts de la Fédération Départementale des Energies des Ardennes,

et AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'effet des présentes.

DÉLIBÉRATION n° 2 : AUTORISATION DE TRAVAUX ACCORDEE A LA FDEA

Vu les travaux d'aménagement réalisés sur le territoire de la Commune de Bazeilles et notamment la maîtrise d'ouvrage confiée à la Fédération Départementale des Energies des Ardennes pour les travaux d'enfouissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE d'approuver le principe de ces travaux et de confier cette mission à la Fédération Départementale des Ardennes,

et AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'effet des présentes notamment les participations financières qui en découlent.

DÉLIBÉRATION n° 3 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Compte tenu des crédits inscrits lors du vote du Budget Primitif 2014 et pour permettre le paiement d'une facture de 5.233,23€ à la Fédération Départementale des Energies des Ardennes en vue du règlement des travaux d'enfouissement des réseaux électriques Rue des Francs courtys, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, :

DÉCIDE le virement de crédit du Chapitre 23 (Article 2315) au Chapitre 20 (Article 2041582) pour la somme de 15.000 €.

DÉLIBÉRATION n° 4 : INDEMNISATION VERSEE AUX AGENTS POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LORS DES ELECTION S POLITIQUES

La réglementation en vigueur prévoit la possibilité de verser une indemnité pour travaux supplémentaires dans le cadre des élections politiques. Dans le cadre du prochain scrutin qui a lieu le 25 mai 2014 pour l'élection des représentants au Parlement européen, le Conseil Municipal DÉCIDE de verser une indemnité pour 3 personnels et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à l'effet des présentes.

DÉLIBÉRATION n° 5 : DESIGNATION DES JURES D'ASSISES

Suite à la demande de Monsieur le Préfet des Ardennes de dresser la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises à partir de la liste électorale, il est nécessaire de désigner la liste des jurés pour le triple du nombre fixé par l'arrêté préfectoral, soit **six personnes**,

Le Conseil Municipal, après tirage au sort parmi la liste des électeurs, à l'unanimité,

ELABORE la liste communale annuelle des jurés d'assises comme suit,

- *Madame PEDARROS Sandrine,*
- *Madame BONTEMPS Christiane, épouse LAMBERT,*
- *Madame JOSEPHINE Katie Jeannette, épouse GUILLAUME,*
- *Monsieur ZLOTOROWIEZ Wladys Patrick,*
- *Monsieur ANDRE Alexandre,*
- *Monsieur DANTAN Jérôme.*

Et AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'effet des présentes.

DÉLIBÉRATION n° 6 : HONORARIAT DE MONSIEUR PIERRE SULFOURT

L'article 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les conditions d'octroi de l'honorariat aux maires, maires délégués et adjoints. Monsieur Pierre SULFOURT remplissant les conditions d'octroi,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DEMANDE l'octroi de l'honorariat au bénéfice de Monsieur Pierre SULFOURT,

Et AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'effet des présentes.

DÉLIBÉRATION n° 7 : RECRUTEMENT D'UN CUI/CAE

Considérant les besoins du service technique, notamment en termes d'entretien des espaces verts, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, et sur proposition du maire,

DECIDE d'accueillir au Service technique un contrat aidé de 26 heures, à compter 1^{er} juin 2014 pour une durée de 18 mois et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'effet de présentes.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Après avoir procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil Municipal a abordé les questions diverses suivantes :

- Modalités de location des bâtiments municipaux,
- Point d'information sur l'avancement de la réforme des rythmes scolaires,
- Prise en charge de la vaccination des personnels municipaux contre la Leptospirose et le Tétanos,
- Information sur les cérémonies du mois de septembre 2014,

- Invitation AFIL et BCS,
- Cabinet Dumay (terrain situé près de la Poste),
- Information sur la demande d'une personne pour l'acquisition de 2 parcelles situées aux Vergers du moulin,
- Demande de vente d'une propriété,
- Demande de la Société Bonnefoy pour un accès à proximité de la Société UNILIN,
- Fête de la Musique 2014,
- Messages de félicitations des personnalités politiques et militaires suite aux dernières élections.
- Remerciements suite au décès de Monsieur Baptiste MICHAUD.

**La séance est levée à vingt deux heures quinze minutes,
Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits, suivent les signatures.**

Procès verbal publié au Registre Communal des Délibérations